

Créer ou Reprendre

Avantages de la reprise d'entreprise par rapport à la création

- ① C'est un processus économique plus rapide que la création (hormis le temps de recherche de la "belle affaire" qui prend parfois de nombreux mois). Le repreneur bénéficie immédiatement d'un outil de travail opérationnel, d'un personnel formé, d'une clientèle acquise. Il n'a pas à subir la périlleuse et parfois longue montée en puissance de l'activité d'une création avec tous ses aléas.
- ② Il bénéficie immédiatement d'un chiffre d'affaires et donc d'un revenu généré par l'activité. En création, il faut parfois attendre plusieurs mois avant de pouvoir dégager un salaire.
- ③ Reprendre est moins risqué que créer. Le repreneur dispose d'un historique d'activité sur lequel s'appuyer. D'ailleurs, le taux de pérennité au bout de 3 ans atteint 73 % pour les reprises contre 62 % pour les créations.
- ④ Le repreneur peut préserver le statut social qu'il avait en tant que salarié, en reprenant une PME (ex : cadre moyen ou supérieur).
- ⑤ L'obtention d'un financement bancaire est plus facile que pour une création, car les banquiers s'appuient sur quelque chose de concret : les 3 derniers bilans et comptes de résultat de l'entreprise.

Inconvénients de la reprise d'entreprise par rapport à la création

- ① Les belles affaires ne sont pas très faciles à "dénicher" (en particulier les bonnes PMI, où il y a une forte concurrence de repreneurs) et nombre d'entreprises proposées sont des affaires stagnantes, voire plutôt en déclin, sur des marchés traditionnels encombrés sinon saturés.
- ② De nombreuses bases de données d'entreprises à reprendre ne comportent que des affaires n'ayant pas fait l'objet d'un pré-diagnostic (il y a donc parmi celles-ci des entreprises sans aucun avenir économique).
- ③ Une reprise coûte plus cher, en proportion, qu'une création. Cela nécessite d'avoir un apport personnel plus conséquent, même si l'obtention d'un financement est plus aisée.
- ④ Une reprise est bien plus complexe qu'une création (s'il ne s'agit pas d'une TPE sans effectif) et il faut être un bon professionnel dès l'entrée en fonctions : le repreneur n'a pas le temps de "se roder" comme dans un projet de création.

⑤ Les négociations peuvent être longues : le cédant n'est pas toujours prêt à passer réellement à l'acte et peut y renoncer au dernier moment ou donner la préférence à une autre solution (vente à un autre industriel, installation d'un enfant ou d'un salarié aux commandes).

⑥ Les problèmes de relations humaines sont bien plus lourds qu'en création. En effet, à l'exception de la reprise d'une affaire sans effectif, les contrats de travail se poursuivent ; les relations parfois deviennent difficiles avec le cédant ou sa famille ; les relations avec les fournisseurs ou les clients peuvent évoluer défavorablement du fait du changement d'interlocuteur.

(Sources : APCE 2011)

De manière synthétique, nous pouvons présenter les avantages et inconvénients de la création et reprise d'entreprise comme suit :

CREATION	REPRISE
Point +	Point +
<ul style="list-style-type: none"> • Projet correspondant à sa personnalité et à son savoir-faire • Choix des collaborateurs, partenaires..... • Développement progressif à l'échelle de ses moyens et du potentiel marché • Fonds propres de départ moins importants qu'en reprise • Débutants acceptés • Période de rodage tolérée 	<ul style="list-style-type: none"> • Structure déjà en place. Environnement clients et fournisseurs déjà constitué • Moindre incertitude : CA et résultats connus • Rémunération plus rapide • Si présence des salariés clés, possibilité de s'appuyer sur eux • Confiance accrue des banquiers, prise de risque minimisée • Taux de pérennité à 3 ans supérieur, de l'ordre de 75 %
Point -	Point -
<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'échec plus important. Taux de pérennité à 3 ans = 50 % (chiffre Rhône) • Etude de marché à soigner. Pré-testing si possible • Investissements de démarrage à prévoir 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités opérationnelles immédiates, pas de période de rodage • Crédibilité et compétences professionnelles attendues pour assurer la continuité

2

<p>en communication et en prospection</p> <ul style="list-style-type: none">• Rémunération moins rapide• Financements bancaires plus incertains : attention aux risques des garanties personnelles• Compétences métiers souhaitables voire indispensables dans certains secteurs (CHR par exemple)	<ul style="list-style-type: none">• Salariés non choisis = risque de départs• Fonds propres supérieurs (rachat)• Processus plus complexe : audits financiers, organisationnels, sociaux et juridiques à mener, négociations avec un cédant, garantie d'actif et de passif en cas de rachat de titres, enquêtes clients, etc.• Risque "d'intuitu personae" quand tout repose sur le cédant. Peut-on le substituer ?
--	---